

Assemblée Générale ASCAVS du 5 mars 2018 (Procès-Verbal)

Identification de l'ASSO loi de 1901

Association de Sauvegarde du CADre de Vie Samoisien (ASCAVS)
24bis rue du Puits Bardin
77920 Samoies-Sur-Seine

Date et lieu de l'A.G. : Lundi 5 mars 2018 à 20 heures

Salle Django Reinhardt – 77920 Samoies-sur-Seine

Cyril Catherine préside la réunion

Participants :

Nombres de présents : 15
Nombres de représentés : 0

Démission de certains membres du bureau :

Jean-Marc Pointeau (Vice-président) – Poste à pourvoir
Jean-Paul Mousseaux (Président) – Poste à pourvoir

Ordre du jour :

1. Renouvellement du bureau
2. Décision d'un recours contre le projet de lotissement des Bas Sablons et pour le retrait de l'OAP

Election du nouveau bureau :

Poste à confirmer :

1. Secrétaire général : Denis Anton

Postes à pourvoir :

1. Président : Cyril Catherine
2. Vice-Président : Viviane Pointeau
3. Secrétaire adjoint : Patricia Long
4. Trésorier : Jean-Marc Pointeau

Les postes ont été attribués à l'unanimité des votants (15 voix)

Le bureau sera ainsi constitué de :

Président : Cyril Catherine
Vice-Président : Viviane Pointeau
Secrétaire général : Denis Anton
Secrétaire adjoint : Patricia Long
Trésorier : Jean-Marc Pointeau

Le siège de l'association reste au 24bis rue du Puits Bardin à Samois-Sur-Seine

Membres de l'association :

Admission de 11 nouveaux membres : M et/ou Mme CORTI, DUGUE, GERARD, IRIS, LELOUP, LEROUX, MARY, MONTANA, PEAN, PEREZ et WASZCZUK

5 anciens membres n'ont pas renouvelé leur adhésion : M et/ou Me GROSOS, JANSEN, ROBIN, SAFAVI et RIGONNOT PRUNIERE

A ce jour, l'association compte 29 familles adhérentes

Rapport d'activités :

- Saisie d'une avocate spécialisée en urbanisme afin de demander au maire de s'opposer à la demande de permis d'aménager concernant un projet apparaissant en contradiction avec les objectifs et les règles du PLU applicable à Samois-Sur-Seine
- Campagne de signature d'une pétition pour s'opposer à la densification massive et non maîtrisée au sein de la commune de Samois (et notamment le projet des bas sablons)
187 signatures obtenues - Pétition remise au maire en main propre
Des copies ont également été envoyées au préfet de Seine et Marne, au sous-préfet de l'arrondissement de Fontainebleau ainsi qu'au Président de la communauté de communes du pays de Fontainebleau
- Remise d'une lettre au Maire sur les risques géologiques du terrain (et copie au préfet)
- Mise à jour du site internet de l'ASCAVS

Rapport budgétaire :

- Crédits :
 - Adhésions (dont régularisation) : 325 €
 - Appel de fond pour l'avocate : 1100 €
- Débits :
 - Frais bancaires récurrents : 4.83€/mois
 - Frais d'expédition des lettres : 24.785€
 - Abonnement site internet : 55.04€
 - Frais d'avocat : 900 €

Le résultat de l'exercice fait apparaitre au 03/03/2018 un solde positif de 623.44€

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ? Réponse : OUI

Projets :

1. Rédiger un article de presse à publier dans un journal local type la République (contenu à décider en fonction des échanges avec l'avocate)
2. Faire un recours contre l'autorisation délivrée par le maire sur le projet de lotissement des Bas Sablons et demander la suppression de l'OAP
 - Résultat du vote sur le principe de faire ce recours :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le bureau a obtenu mandat pour solliciter les adhérents absents afin qu'ils se prononcent pour ou contre le principe de faire un recours.

Pour clarification, ce vote de principe permet uniquement au bureau de prendre contact avec l'avocate pour obtenir des informations complémentaires et des précisions sur les procédures possibles.

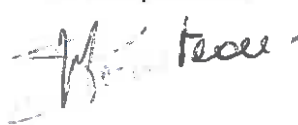
Une résolution non abordée ce jour figurait-elle à l'ordre du jour ? : NON

La réunion se clôt à 21 heures

Le président



Le vice-président



Le secrétaire

